

FERMETURE DU SIEGE A 13H PENDANT 3 SEMAINES

Ce jeudi 15 avril, le Préfet de Martinique a annoncé suite à la recrudescence de la pandémie Covid-19, la mise en place de mesures de confinement avec des restrictions de déplacement à compter du samedi 17 avril 2021 pour 3 semaines.

Aussi, nous vous indiquons que la société OZANAM s'adapte dans le cadre de ses mesures de freinage de la contagion du 19 avril au 07 mai 2021 :

- La fermeture du siège et de l'accueil du public les après-midi à partir de 13h.
- Les horaires habituels sont maintenus en télétravail.

Compte-tenu de la situation sanitaire, nous vous invitons à maintenir vos échanges à distance avec vos correspondants (téléphone, e-mail) et à respecter les gestes de distanciations, de prévention ainsi que la signalétique présente (sens de circulation, nombre de personnes autorisées, etc).

Nous vous rappelons que vous pouvez gérer à distance :**VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT :**

Sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> et à télécharger vos pièces justificatives.

VOTRE ATTRIBUTION ET LES FORMALITES D'ENTREE DANS LE LOGEMENT :

Vous pouvez échanger par téléphone ou par e-mail avec votre chargée de clientèle.

Vous serez contacté pour effectuer la signature du bail dans des conditions qui vous seront présentées.

VOTRE CONGE LOCATIF :

Adressez votre courrier de résiliation par courrier déposé dans les boîtes aux lettres ou par voie postale en mentionnant vos coordonnées téléphoniques. Nos services vous proposeront une date et heure d'établissement des formalités de sortie du logement auprès échange téléphonique sur les créneaux disponibles.

VOS MODES ET MOYENS DE PAIEMENT :

- par téléphone au 0595 301 313.
- en ligne sur <https://cobalt.payoffice.fr/ozanam/> ou <https://zapay.fr/> avec votre carte bancaire.
- par virement bancaire, rapprochez-vous de votre chargée de clientèle.
- par prélèvement automatique en remplissant le formulaire (<https://www.ozanam-hlm.fr/payer-son-loyer/par-prelevement-bancaire.html>) accompagné de votre RIB au siège de la société OZANAM.
- par chèque bancaire déposé dans nos boîtes aux lettres ou envoyé par voie postale.

Nous vous remercions de votre compréhension face à cette situation exceptionnelle à laquelle nous devons tous faire face en responsabilité et solidarité.

Vous pouvez suivre nos communiqués sur notre site internet : <https://www.ozanam-hlm.fr>.

Vendredi
16
Avril
2021

COVID-19

CLIENTS

LA DIRECTION